

**COMMUNE DE HEGENHEIM****PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2018****Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.**

Monsieur le Maire salue l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents et ouvre la séance à 19h05.

**Présents :**

MMES, MM. Gérard KERN, Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE, Jeannot NAAS, Sabine KIBLER-KRAUSS, Claude GOETSCHY adjoint(e)s au maire ;

MMES, MM. Guy BUHR, Rémy EICHLISBERGER, Mathieu MUNCH, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, Alain BORER, Céline RECHER-GAUTSCH, Nicolas TSCHAMBER, Daniel CHRISTNACHER, Jean-Marc GRIENENBERGER, Christian HINDER, Séverine WEIDER-NIGLIS, Huguette LERDUNG, Pascal HELFER, conseillers municipaux,

**Excusé(e) :**

Néant

**Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :**

SCHOEPFER Estelle à NAAS Jeannot

WALTER – BIASIBETTI Anne à GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte

NAAS Sophie à KERN Gérard

**Secrétaire de séance :** M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

**Ordre du jour :**

1. Liste de présence
2. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 19.03.2018
3. Compte-rendu des transactions immobilières 2017
4. Approbation des comptes :
  - ☛ Compte Administratif 2017 & Compte de Gestion 2017
5. Affectation des résultats & reports 2017
6. Présentation du Budget Primitif 2018
7. Vote des Impôts locaux 2018
8. Vote des subventions 2018
9. Etat de l'Emprunt / Dette
10. Vote du Budget Primitif 2018
11. Correspondances diverses
12. Divers

**Point 1 – Liste de présence**

Le quorum étant atteint, à savoir 20 présents + 03 procurations = 23 votants, Monsieur le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

## **Point 2 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 19.03.2018**

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Le conseiller BORER souhaite apporter une précision quant à son intervention en page 35 - Point 13 – Divers / Tour de table relative à l'annonce d'un forage d'un 4<sup>ème</sup> puits pour l'Aéroport. Il tient à souligner que le forage n'est pas encore en cours, mais une étude va être lancée dans ce sens (Budget pour 2018/2019). Enfin, ce forage n'est pas prévu pour répondre aux besoins de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, mais pour sécuriser l'alimentation en eau potable du SIAEP, car le puits de l'Aéroport est amené à être supprimé à plus ou moins long terme.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 19.03.2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 20 voix + 03 procurations = 23 votants.

## **Point 3 – Compte-rendu des transactions immobilières 2017**

Monsieur le Maire explicite, en vertu des textes réglementaires, le bilan de toutes les transactions foncières réalisées en 2017 par la commune, telles qu'elles sont répertoriées et présentées aux Conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, le bilan financier présenté concernant l'année 2017.

## **Point 4 – Approbation des Comptes :**

### **☛ Compte Administratif 2017 & Compte de Gestion 2017**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER ne prenant pas part au présent vote, il n'y aura donc plus que 22 votants. Son 1<sup>er</sup> Adjoint – Gérard KERN est désigné comme Président de séance pour mener la poursuite du débat lequel propose le compte administratif au vote de l'Assemblée.

L'adjoint KERN propose donc tout d'abord les comptes administratifs 2017 au vote de l'Assemblée Délibérante :

### **Point 4.1 – Approbation des Comptes Administratifs 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI les explications fournies,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER les comptes administratifs 2017, tels que présentés et qui se résument de la manière suivante :

• **COMMUNE 2017**

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Ou Déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	<b>951.297,02</b>	/	/	/	<b>951.297,02</b>
Opérations de l'exercice	585.643,52	807.497,69	2.812.143,14	3.259.417,40	3.397.786,66	4.066.913,09
TOTAUX	585.643,52	1.764.792,71	2.812.143,14	3.259.417,40	3.397.786,66	5.018.210,11
Résultat de clôture	/	<b>221852,17</b>	/	<b>447.274,26</b>	/	<b>669.126,43</b>
Total	211.484,18 + 951.297,02 <b>1.173.149,19</b>		<b>447.274,26</b>		669.126,43 + 951.297,02 <b>1.620.423,45</b>	

**Point 4.2 – Approbation des Comptes de Gestion 2017**

• **COMMUNE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion des services annexes dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

VU sa délibération en date du 09.04.2018 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2017,

APRES s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour la commune concernant l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **Point 5 – Affectation des résultats & reports 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune,  
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,  
CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **€ 447.274,26**  
DECIDE d'affecter ce résultat en totalité en section d'investissement, **soit € 447.274,26**  
DIT que ce chiffre sera repris au Budget Primitif 2018 de la Commune – Article 1068.

### **Point 6 – Présentation du Budget Primitif 2018**

Avant de céder la parole à son 1<sup>er</sup> adjoint pour expliquer le Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle les chiffres INSEE au 01.01.2018 :

- ☛ Population municipale au 01.01.2018 : 3.435 habitants
- ☛ Population totale au 01.01.2018 : 3.521 habitants

#### **Fonctionnement :**

Si le seuil fatidique de dépasser 3.500 habitants n'a pas de conséquence sur le fonctionnement du Conseil Municipal pendant le mandat en cours, il aura tout de même un impact au niveau de la Comptabilité de la Commune de Hégenheim et notamment par rapport aux crédits votés. Ainsi, afin d'éviter à l'Assemblée Délibérante de se réunir fastidieusement pour valider des jeux d'écriture (car le compte comptable a atteint son montant maximum alors qu'auparavant la limite dépendait du chapitre), certains comptes ont été revus à la « hausse » pour disposer d'une marge de sécurité. Ainsi malgré une baisse des dépenses de l'ordre de 100.000 €uros (15 places en crèche contre 25 places l'année précédente), quelques postes ont été augmentés de manière très légère. Monsieur le Maire souligne que, bien évidemment le Budget Primitif 2018 ouvre des crédits mais que la Municipalité sera toujours soucieuse de dépenser à bon escient les deniers publics en s'efforçant de réduire les dépenses de fonctionnement pour augmenter ainsi son autofinancement afin de pouvoir couvrir les dettes existantes.

#### **Investissement :**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que le maître mot reste « la prudence » et que son objectif est toujours de pouvoir disposer des fonds indispensables pouvant rembourser la dette de la Commune de Hégenheim qui s'élève au 01.01.2018 à près de 5,7 millions d'€uros. Il indique que la Commune de Hégenheim doit rembourser (le capital + les intérêts) un montant annuel de 577.466,19 €uros pour les différents emprunts souscrits depuis 2004.

Il précise que le montant devrait être allégé à compter de l'année prochaine, puisque deux emprunts relatifs aux travaux d'aménagement du Péricolaire arriveront à échéance fin 2018.

C'est pourquoi, tous les projets qui ont été inscrits au Budget Primitif 2018 ne seront pas tous engagés. Par contre, il informe de l'achat d'un nouveau véhicule pour le Centre Technique Municipal et précise que l'entretien du patrimoine existant sera prioritaire ainsi que la sécurité des voiries communales comme :

- ☛ Sécurisation du Tennis-Club
- ☛ Travaux extérieurs et de chauffage au niveau du Périscolaire
- ☛ Nouveaux sanitaires au Complexe Culturel et Sportif, etc...

### **✓ Quid de l'ancienne école maternelle sise 54, rue de Hagenthal ?**

Monsieur le Maire rend compte des échanges qui se sont tenus avec Saint-Louis Habitat pour la construction de logements sociaux. Il rappelle que la Commune de Hégenheim n'est pas encore soumise en 2018 à l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose aux communes de plus de 3.500 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Cependant, la population municipale risque de franchir ce seuil fatidique soit en 2019, voire en 2020. Le projet consisterait donc à démolir l'ancienne école pour créer 7 à 8 logements (contre 3 actuellement à rénover). Le rez-de-chaussée étant destiné à accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M). Monsieur le Maire souligne que ce point est d'autant plus difficile que l'apport du terrain pour des logements sociaux pourrait diminuer les pénalités à venir sauf si ce dernier était cédé trop tôt dans l'inventaire. Une réunion technique est prévue courant juin 2018 avec les services de la D.D.T du Haut-Rhin pour clarifier les nouvelles obligations à appliquer à Hégenheim.

Monsieur le Maire cède la parole à son 1<sup>er</sup> Adjoint Gérard KERN qui explicite plus en détail les montants budgétisés et les comptes de la section de Fonctionnement ainsi que ceux de la section d'Investissement pour l'année 2018.

Suite aux différentes explications des résultats 2017 et de la présentation du futur Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire Thomas ZELLER demande si cet exposé appelle des remarques :

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS sur les points suivants :

### **Section de Fonctionnement :**

☛ Le compte 6161 – « Assurances multirisques » - augmente par rapport à l'année précédente de 7.500 €uros. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un montant justement budgétisé, notamment par rapport au prochain appel d'offres que doit réaliser la Commune de Hégenheim. Or suite aux nombreux sinistres rencontrés par les Collectivités Territoriales, il est probable que les primes d'assurance augmentent face aux risques météorologiques de plus en plus importants et à la recrudescence de la petite délinquance qui touche même les petites communes.

☛ Le compte 6257 – « Réceptions » connaît une hausse de l'ordre de 5.000 €uros. Monsieur le Maire Thomas ZELLER indique que le BP 2017 proposait 15.000 €uros alors que la dépense finale et réelle (fin 2017) a été de 17.236,46 €uros. Voilà un exemple qui pourrait poser problème avec la comptabilité (2018) à plus de 3.500 habitants. Ce point explique le « pourquoi » de cette augmentation tout en soulignant que la Municipalité s'efforcera bien évidemment de ne pas atteindre les maximums votés sauf charges exceptionnelles.

**Le 1<sup>er</sup> adjoint aux finances communales souhaite rappeler brièvement les dépenses 2017 de ce compte :**

- ☛ Repas de Noël des Aînés 2016
- ☛ Repas de Noël du Personnel Communal 2016
- ☛ Départ à la retraite de Mme Marie-Paule LEY après 45 ans de service
- ☛ Médaille de 20 ans de service de M. Vincent CAIREY REMONNAY
- ☛ Médaille de 30 ans de service de Mme Véronique GUICHARD
- ☛ Fleurs / Vins pour les grands anniversaires (à partir de 80 ans et tous les 5 ans)
- ☛ Noces d'Or, Diamant et Palissandre
- ☛ Fourniture de livres de Noël – Ecole Primaire
- ☛ Gratifications pour les stagiaires
- ☛ Etc....

Monsieur le Maire précise qu'il est vrai que d'une année sur l'autre ce compte varie en fonction des événements familiaux, comme les grands anniversaires, les départs à la retraite, etc... Il souligne que les dépenses précitées ne sont pas payées au niveau du C.C.A.S, mais par la Commune de Hégenheim.

☛ Les comptes 673 / 6745 / 678 – « Charges exceptionnelles » représentent un montant total de 15.000 €uros (5.000 €uros x 3) ?

L'adjoint Gérard KERN rappelle la règle comptable des communes de plus de 3.500 habitants et Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit notamment de remboursements de charges aux locataires des appartements communaux. Ces derniers avancent les charges et le point est fait en fin d'année par rapport au chauffage consommé, l'électricité des parties communes, au ménage, à la consommation d'eau, etc....

☛ Le compte 70323 – « Redevances d'occupation du marché » affiche une recette réelle de plus de 12.000 €uros en 2016 alors qu'en 2017, elle ne représente plus qu'environ 8.400 €uros et ce compte est budgétisé à 8.000 €uros pour 2018 ? L'adjoint Gérard KERN explique l'écart constaté entre 2016 et 2017 par un rattrapage d'une redevance d'occupation du domaine public d'environ 2.000 €uros annuel de l'entreprise « Orange » pour les années 2014 et 2015, soit une différence de l'ordre de 4.000 €uros. C'est pourquoi, les recettes attendues pour l'année 2018 représenteraient environ 8.000 €uros. Monsieur le Maire souligne que le fait de disposer de « plus » de recettes ne pose pas la même problématique qu'au niveau des limites des dépenses votées lors de la présentation du Budget Primitif.

☛ Le compte 7478 – « Autres organismes » affiche une recette réelle de 16.900 €uros en 2016, contre 38.016,67 €uros en 2017 et enfin, un compte budgétisé au titre de 2018 de 9.000 €uros ?

Par rapport à l'écart constaté entre 2016 et 2017, Monsieur le Maire Thomas ZELLER indique qu'il s'agit d'une recette exceptionnelle de l'ordre de 19.500 €uros provenant du Syndicat d'Eau mais qui malheureusement n'est pas reconduite pour l'année 2018. L'adjoint Gérard KERN explique quant à lui, que le montant du compte pour l'année 2018 a été diminué suite au passage du nouveau rythme scolaire à 4 jours de l'école primaire à compter de Septembre 2018. En effet, la Commune de Hégenheim ne sera donc plus bénéficiaire du fonds de soutien au développement des activités proposées par le Périscolaire. En effet ce dernier avait été mis en place pour soutenir financièrement les communes lors du passage de 4 jours à 4,5 jours hebdomadaire au niveau des écoles communales.

### **Section d'Investissement :**

☛ Le compte 2031 – « Frais d'études » fait apparaître un reste à réaliser de l'année 2017 à reporter sur l'année 2018 de 3.000 €uros + une somme de 15.000 €uros sur l'année 2018, soit un total de 18.000 €uros ? La conseillère WEIDER-NIGLIS demande si les dépenses sont liées aux différentes études relatives à la transformation de l'ancienne école maternelle sise rue de Hagenthal ?

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que les études ont déjà été faites et le montant remboursé à hauteur de 80 % par la Région Grand Est. Les dépenses de 2017 et celles envisagées sur 2018 concernent le dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). La conseillère WEIDER-NIGLIS demande l'état d'avancement du dossier précité ? Monsieur le Maire souligne que le dossier est en phase d'études, notamment par rapport à la localisation des futures zones sociales de mixité que la Commune de Hégenheim doit matérialiser dans le cadre de la loi SRU. La prochaine réunion de travail doit se tenir le 02.05.2018 à 18H30 et la prochaine commission P.L.U avec l'ADAUHR est planifiée pour le 03.05.2018 à 14H30 en Mairie.

☛ Le chapitre 23 – « Immobilisations en cours », la conseillère WEIDER-NIGLIS interroge Monsieur le Maire quant à la planification de la réfection de l'Impasse Saint-Rémy. Monsieur le Maire souligne que la Municipalité se consacrera d'abord et en priorité aux urgences. Elle propose donc la rue des Landes qui présente de nombreux affaissements. Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe que, pour l'instant, des réparations provisoires seront réalisées en attendant la fin des différents chantiers en cours dans la Zone Industrielle, Artisanale et Commerciale. De plus, il indique qu'il va solliciter les services de Saint-Louis Agglomération qui disposent aujourd'hui de la compétence de cette zone et donc de l'accès par une éventuelle réfection de la chaussée.

Monsieur le Maire demande si les différents exposés appellent des remarques :  
Aucune autre observation n'est à relever.

### **Point 7 – Vote des Impôts locaux**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle que l'article 1518 bis du Code Général des Impôts précise que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives foncières pour 2018 est de 1,012 (soit 1,20 %) alors qu'il n'était que de 1,004 (soit 0,4 %) en 2017. Il indique que cette revalorisation permettra à la Commune de Hégenheim de générer plus de recettes sans augmenter les taux des impôts locaux.

Intervention de l'adjoint KERN qui propose donc **de ne pas augmenter les 03 taxes locales et de suivre ainsi l'avis de la dernière Commission des Finances notamment pour laisser les taux inchangés par rapport à l'année 2017 :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI les explications fournies,  
APRES en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

**D'APPROUVER les taux suivants :**

Désignation	Taux de 2017	Taux de 2018
Taxe d'habitation / TH	20,32 %	20,32 %
Foncier bâti / FB	15,63 %	15,63 %
Foncier non bâti / FNB	76,69 %	76,69 %
Cotisation Foncière des Entreprises / CFE	Compétence CA3F	Compétence CA3F

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision au niveau des 3 taxes locales précitées de la Commune de Hégenheim.

**Point 8 – Vote des subventions 2018**

L'adjoint KERN présente la liste des subventions pour l'année 2018 et souligne que les frais de fonctionnement liés à la crèche de Hésingue (compte 6288 du BP 2018) ne font pas partie des subventions précitées. Monsieur le Maire Thomas ZELLER précise que le coût de fonctionnement de la crèche diminue puisque la Commune de Hégenheim vient de signer un avenant au contrat initial pour passer de 25 berceaux à 15 berceaux dédiés aux administrés de Hégenheim. Il souligne que cette baisse a été possible en raison des nombreuses ouvertures ou projets déposés de structures d'accueil pour les enfants sur le ban de Hégenheim.

L'adjoint KERN informe que la liste présentée (**compte 6574**) ne fait pas apparaître, la subvention octroyée au Pérécolaire de Hégenheim, à savoir :

☛ **Compte 65737 pour un montant budgétisé de 200.000,00 € pour l'année 2018**

Malgré une conjoncture défavorable, Monsieur le Maire Thomas ZELLER souhaite tout de même soutenir financièrement les associations locales. Il rappelle que ces dernières œuvrent au quotidien et au bien-être des habitants et notamment à la vie de la cité.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

**C'est pourquoi, 11 personnes présentes (mais 14 voix) ne peuvent prendre part au présent vote, à savoir :**

- ☛ Pour l'Association Jeunesse & Avenir (KIBLER/KRAUSS)
- ☛ Pour les Aviculteurs & l'ASL (HINDER)
- ☛ Pour la Musique (TSCHAMBER – BUHR)
- ☛ Pour les Anciens Marins (GOETSCHY)
- ☛ Pour les Sapeurs-Pompiers (BORER)
- ☛ Pour le Football Club de Hégenheim  
(EICHLISBERGER – KERN + 01 procuration – NAAS Jeannot + 01 procuration)
- ☛ Pour Hégenheim Animations  
(GARZIA/CAPDEVILLE + 01 procuration – KIBLER/KRAUSS – ZELLER)

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 OUI les informations fournies,  
 APRES en avoir délibéré,  
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
 D'APPROUVER la liste faisant partie intégrante du Budget Primitif 2018 (les articles 65737 & 6574 – Chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations, selon récapitulatif en annexe  
 DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et  
 AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Intervention du conseiller HINDER qui en sa qualité de Vice-Président de l'ASL remercie chaleureusement la Municipalité pour le support logistique apporté par les agents de la Commune de Hégenheim lors de l'organisation de manifestations locales et du soutien financier indispensable au bon fonctionnement des associations locales.

Monsieur le Maire propose de voter l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la Chorale 1864 notamment pour une participation financière de la Commune de Hégenheim de 250 €uros à l'apéritif offert après le concert « Anniversaire d'Edmond BACHER »

LE CONSEIL MUNICIPAL  
 OUI les informations fournies,  
 APRES discussion et délibération,  
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés  
 D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 250 €uros à la Chorale 1864 de Hégenheim afin de participer financièrement à l'apéritif offert après le concert « Anniversaire d'Edmond BACHER » ;  
 DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et  
 AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Il souligne que l'octroi d'une autre subvention exceptionnelle sera à voter ultérieurement par l'Assemblée Délibérante à l'ASL de Hégenheim, notamment pour l'acquisition d'un camion frigorifique. Un véhicule qui pourra bénéficier à l'ensemble des associations locales lors de manifestations. Il s'agira d'un soutien financier uniquement au titre de la 1<sup>ère</sup> année afin de couvrir les frais administratifs relatifs à cette nouvelle acquisition (carte grise, assurance, etc...)

### **Point 9 – Etat de l’Emprunt / Dette**

Monsieur le Maire fait le point des différents emprunts que la Commune de Hégenheim a contracté auprès d'établissements financiers et de l'état de la dette au 01 janvier 2018 :

Montant de la dette au 1 <sup>er</sup> Janvier	Montant annuel de l'échéance	Montant annuel Remboursement du capital	Montant annuel Remboursement des intérêts
5.628.548,42 €	577.466,19 €	393.918,95 €	183.547,24 €

Source INSEE : au 01.01.2018  
 Population Municipale : 3.435 habitants  
 Population Totale : 3.521 habitants

Intervention de Monsieur le Maire Thomas ZELLER qui souligne que la dette reste encore très élevée pour la Commune de Hégenheim et donc que le remboursement du capital de la dette grève de façon importante et sur une longue durée les finances communales. Il souligne notamment que la dernière échéance de prêt pour l'école primaire de Hégenheim sera en 2036.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 OUI les informations fournies,  
 APRES discussion et délibération,  
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés  
 D'APPROUVER l'état des emprunts tel que présenté.

### **Point 10 – Etat de l'Emprunt / Dette**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER soumet au vote le présent Budget Primitif 2018, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : € 3.119.586,76
- Section d'Investissement : € 1.981.670,24

En ce qui concerne la Section d'Investissement, l'adjoint KERN donne le détail des restes à réaliser, à savoir :

Section Investissement	Reste à réaliser en € de l'année 2017 sur 2018	Année 2018 en €	Totaux
Dépenses	615.000,00	1.366.670,24	1.981.670,24
Recettes	/	1.981.670,24	1.981.670,24

LE CONSEIL MUNICIPAL  
 OUI les informations fournies,  
 APRES discussion et délibération,  
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (WEIDER-NIGLIS) ;  
 D'APPROUVER le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

### **Point 11 – Correspondances diverses**

#### **Point 11.1 – Remboursement des frais de mission (Formations / Congrès / Séminaires / etc....)**

Monsieur le Maire rapporte la demande qui émane de la Trésorerie de Saint-Louis quant à l'approbation du remboursement des frais de participation ainsi que des frais de déplacement et d'hébergement des élus par le biais d'indemnités de missions fixées réglementairement.

Il rappelle que dans le cadre de leurs fonctions, les élus sont amenés au cours de leurs mandats électoraux à participer à différentes manifestations : congrès des maires, forums, formations, séminaires, etc....

C'est pourquoi, il conviendrait d'approuver, pour la durée du mandat et jusqu'à nouvel ordre, le règlement des frais de participation ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement par le biais d'indemnités de missions en inscrivant ces dépenses au Budget Primitif.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER pour la durée du mandat et jusqu'à nouvel ordre le principe du règlement des frais de participation ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement par le biais d'indemnités de missions pour les élus du Conseil Municipal de Hégenheim en inscrivant ces dépenses au Budget Primitif.

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

#### **Point 11.2 – Autorisation de signature – Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J)**

Monsieur le Maire indique que la Commune de Hégenheim est engagée aux côtés de la Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.), dans la réalisation d'une politique de l'enfance et/ou jeunesse par le biais d'une convention partenariale de co-financement : le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.).

Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2017 et peut faire l'objet d'un renouvellement. Ce dernier pourra faire l'objet d'un renouvellement pour la période 2018-2021 sous la forme d'un CEJ3G selon les modalités définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il s'inscrit dans la continuité du CEJ précédent et se décline sur les mêmes bases réglementaires. **Sa signature devra intervenir impérativement avant le 31/12/2018.**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'AUTORISER le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse de la C.A.F. ainsi que tous documents et actes y afférents pour la période 2018 - 2021.

#### **Point 11.3 – Autorisation de remboursement – Compte 40471**

Monsieur le Maire présente l'état de développement des soldes du compte 40471 pour un montant total de 11.315,79 €uros. Cet état représente les retenues de garanties auprès d'entreprises qui sont intervenues principalement au niveau de la maison du Moulin et de l'école primaire de Hégenheim.

Pour les retenues relevant de la prescription quadriennale, il souligne qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour relever le créancier de la prescription et autoriser le remboursement. Le cas échéant, certaines opérations très anciennes en solde du compte 40471 peuvent donc être apurées par l'émission d'un titre au compte 7718 « autres produits exceptionnels » sur la base d'un certificat administratif de l'ordonnateur faisant référence à la loi du 31/12/1968.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER précise qu'il contrôlera si toutes les réserves ont été levées avant l'émission d'un titre pour une entreprise listée sur le compte 40471.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE RELEVER le créancier de la prescription et d'autoriser le remboursement. Le cas échéant, certaines opérations très anciennes en solde du compte 40471 peuvent donc être apurées par l'émission d'un titre au compte 7718 « autres produits exceptionnels » sur la base d'un certificat administratif de l'ordonnateur faisant référence à la loi du 31/12/1968.

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

**Point 11.4 – Proposition d'acquisition d'une parcelle – Section 08 – Parcelle n°117 – Surface d'environ 60 m2**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du nouveau propriétaire du pylône – Rue du Stade à savoir « ATC France » depuis le 01/01/2018 (anciennement FPS TOWERS) qui propose le rachat de la parcelle communale N°117 – Section 08 d'une surface d'environ 60 m2 pour un montant de 16.000 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que la redevance acquittée par FPS TOWERS et maintenant ATC France s'élève par an à :

Années	Montant en €
2015	2.567,77
2016	2.619,13
2017	2.671,51
2018 à venir	2.724,94

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

REFUSE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE VENDRE la parcelle communale précitée qui génère des redevances annuelles ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de refaire une nouvelle convention avec le nouveau propriétaire à savoir ATC France ; et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

**Point 12 – Divers / Tour de table**

Tour de table : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose de clore la présente séance à 20H40.

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 09 avril 2018**

**Ordre du jour :**

1. Liste de présence
2. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 19.03.2018
3. Compte-rendu des transactions immobilières 2017
4. Approbation des comptes :
  - ☛ Compte Administratif 2017 & Compte de Gestion 2017
5. Affectation des résultats & reports 2017
6. Présentation du Budget Primitif 2018
7. Vote des Impôts locaux 2018
8. Vote des subventions 2018
9. Etat de l'Emprunt / Dette
10. Vote du Budget Primitif 2018
11. Correspondances diverses
12. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe	Procuration donnée à J. NAAS	
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 09 avril 2018**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
GOETSCHY Claude	Sixième Adjoint		
BUHR Guy	Conseiller Municipal		
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		
WALTER-BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale	Procuration donnée à GARZIA-CAPDEVILLE	

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 09 avril 2018**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
NAAS Sophie	Conseillère Municipale	Procuration donnée à KERN	
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal		
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		
LERDUNG Huguette	Conseillère Municipale		
HELFER Pascal	Conseiller Municipal		

